



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°E 4364
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière

Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement privée "Le Praley" situé Avenue de Verdun (mise en place des fourreaux d'éclairage public)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : PORT-SUR-SAONE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Avenue de Verdun

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de PORT-SUR-SAONE
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- SOGEDO
- Direction Départementale des Territoires

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de PORT-SUR-SAONE

E 4364 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement privée "Le Praley" situé
Avenue de Verdun (mise en place des fourreaux d'éclairage public)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de PORT-SUR-SAONE, de type urbaine, se situe à environ 12 km au Nord-Ouest de Vesoul. La zone des travaux se situe sur un lotissement privé situé Avenue de Verdun.

La commune de PORT-SUR-SAONE présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise (Arrêté du 09/12/1946)

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 190 mètres ;
- la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public ;
- la mise en place de 5 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 3020, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 50 ou 70 W, dont le type devra être retenu en accord avec la commune de PORT-SUR-SAONE qui deviendra propriétaire de cette installation dès sa mise en service et qui, en contrepartie, prendra en charge les coûts de fonctionnement.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011